



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 26 février 2025 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 26 février 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement

I.- OPTIMISATION DE LA GESTION DES PIP AU TITRE DE L'ANNEE 2025

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la Présentation de Projets de Programme d'Investissement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour l'année 2025.

Le Ministère renforcera davantage les infrastructures universitaires à travers d'une part, la construction des cinq (05) dortoirs des Universités d' Antananarivo, de Mahajanga, d'Antsiranana, de Toliara et des travaux de construction des blocs sanitaires d'Ankatso et modernisation du campus Universitaire de Fort dauphin. D'autre part, la poursuite des travaux de construction des campus Universitaires de Fort dauphin, d'Androy, d'Antsohihy et du dortoir de Vontovorona.

II.- COMMUNICATIONS

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'augmentation du taux trimestriel de la pension viagère des Combattants Nationalistes 1947-1948, au titre de l'année 2025. En 2025, les Combattants Nationalistes encore en vie demandent une revalorisation de leur pension pour faire face aux difficultés liées à l'inflation et à leur âge avancé. En reconnaissance de leur engagement et conformément au pilier du Capital Humain de la Politique Générale de l'État, une augmentation de 50 % de leur pension viagère trimestrielle a été approuvée. Cette hausse étant financée par le budget alloué à la Direction des Combattants Nationalistes.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la session ordinaire du Conseil des Ministres de la SADC, du 12 au 13 mars 2025, Harare, Zimbabwe, et dialogue ministériel de la Double Troïka sur le partenariat SADC-UE, le 17 mars 2025.

Ces réunions rassembleront les ministres des Affaires étrangères des États membres et seront précédées de réunions techniques du 4 au 10 mars 2025. L'ordre du jour abordera des questions politiques, sécuritaires, administratives et financières, ainsi que

le partenariat SADC-UE et la mise en œuvre du Plan indicatif de développement stratégique (RIDSP) 2020-2030.

Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue de la 1^{ère} session du Dialogue de partenariat entre Madagascar et l'Union européenne, dans le cadre du nouvel Accord de Samoa, le 20 mars 2025 à Antananarivo. A l'instar du Dialogue de 2024, la délégation malagasy sera dirigée par le Premier Ministre et tous les ministres y participeront.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation actuelle du projet de construction du nouveau bâtiment du Ministère des Affaires étrangères dans la nouvelle ville Tanà-Masoandro.

Un Mémoire d'entente a déjà été signé avec la Chine à travers l'« Agence chinoise de Coopération Internationale pour le Développement » (CIDCA) pour la mise en œuvre du projet. La prochaine étape consiste à établir le calendrier des travaux du Secrétariat d'État en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat, à mener les études de faisabilité du projet par la partie chinoise, et à procéder à la signature des lettres d'échange entre Madagascar et la Chine.

Le Président de la République a rappelé les démarches sociales incontournables qui ont été entreprises pour la mise en place du projet Tana Masoandro. Il a souligné que toutes les étapes préparatoires liées à l'aménagement du terrain ont été finalisées et a insisté sur l'accélération des travaux, notamment la construction de la voie rapide. Le Chef de l'État a également affirmé que les partenaires sont prêts et a exhorté chaque ministère à assumer pleinement ses responsabilités afin d'assurer une mise en œuvre efficace et rapide du projet.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'opération d'appui budgétaire de la Banque Mondiale pour une croissance équitable et résiliente (MERG – DPO 2). Madagascar bénéficie d'un appui budgétaire de la Banque Mondiale à travers le programme MERG (croissance équitable et résiliente), qui s'étale de 2023 à 2026 en trois opérations successives. Cet appui vise à soutenir les réformes du gouvernement en matière de transparence macro-fiscale, concurrence du marché et gouvernance d'entreprise dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des mines. La première opération de 100 millions de dollars a été conclue et décaissée en juin 2023, mais la mise en œuvre complète des réformes engagées est une condition pour accéder à la deuxième opération. Des avancées ont été constatées, mais des efforts communs supplémentaires sont nécessaires. La deuxième opération de 100 millions de dollars sera soumise au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en mai 2025, avec une évaluation préalable en avril 2025.

Le Président de la République a souligné que, comme lors de la gestion de la pandémie de Covid-19 à Madagascar, les appuis financiers de ce type seront toujours utilisés pour la mise en place d'infrastructures et non pour le fonctionnement de l'administration. Cet appui de la Banque Mondiale sera principalement consacré au développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la réorganisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE et du concours d'entrée dans les classes de T6).

Afin de garantir le bon déroulement des examens du CEPE et du concours d'entrée en sixième, le ministère a mis en place un nouveau dispositif organisationnel visant notamment à améliorer la planification, à renforcer la sécurisation des sujets d'examen et à optimiser le contrôle des dépenses. Les CISCO sont au cœur de ce nouveau système,

conçu pour s'adapter aux réalités locales tout en simplifiant les procédures administratives et financières. Ils sont désormais responsables de la gestion, de l'acheminement et du transport des sujets d'examen vers les centres d'examen, tandis que le ministère central continue d'assurer la coordination et l'appui nécessaire à leur mise en œuvre.

Des sessions de formation seront organisées afin de garantir l'efficacité de cette réforme. L'objectif est de moderniser et d'améliorer la qualité du système éducatif malgache, tout en affirmant une véritable décentralisation.

Auparavant, l'impression et la distribution des sujets d'examen étaient entièrement gérées au niveau du ministère central. Désormais, la nouvelle organisation permettra de réduire les coûts de transport des sujets tout en renforçant l'autonomie et les responsabilités des CISCO. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté de renforcer l'autonomie des Régions et des Districts.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'identification et sécurisation des terrains pour la mise en place de centrales solaires 150MW: Avancement des sites validés en Conseil des Ministres et présentation des sites dernièrement prospectés pour décision.

Les 120 MW seront répartis à Antananarivo, où les travaux sont déjà en cours. Les 30 MW restants seront déployés à Nosy Be, Antsiranana, Mahajanga, Toamasina et Fianarantsoa.

Pour rappel, les sites d'implantation des centrales électriques à Mahajanga, Toamasina et Fianarantsoa n'avaient pas encore été définis. Après des études approfondies et des descentes sur terrain effectuées par les autorités compétentes, il a été décidé que la centrale solaire de 3 MW à Mahajanga sera implantée sur le site de FITIM, dans le Fokontany Manjarisoa. À Toamasina, une centrale d'une capacité comprise entre 6 MW et 12 MW sera installée à Betainomby, dans le Fokontany Ambokarivo (SPAT AVENIR). Quant à Fianarantsoa, les études de faisabilité sont encore en cours.

Les travaux débiteront immédiatement sur les sites déjà validés pour l'implantation des infrastructures.

III.- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-725 du 27 mars 2024 et portant nomination du **Général de Division RAKOTONANDRASANA René Bruno**, Directeur Général de la Planification Stratégique du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-732 du 27 mars 2024 et portant nomination du **Général de Division RAKOTONDRAMANANA Jimmy Clark**, Sous-Chef d'Etat-Major en charge des Opérations de l'Etat-Major des Armées.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Adoption du décret portant nomination de **M. TODIVELO Cyrille**, Chef du District de Mandritsara.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1044 du 24 avril 2024 et portant nomination de **M. FIANGO Manapoke Judith**, Directeur Régional de l'Education Nationale de Menabe.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-431 du 28 février 2024 et portant nomination de **M. RAKOTOVAHOAKA Verombola Didace**, Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Haute Matsiatra.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1118 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. HARINIAINA Modeste Joeline**, Directeur du Commerce Extérieur auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.

MINISTERE DES MINES

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAMANASE Saraha Tolotra Niavo**, Coordonnateur Général auprès du Ministère des Mines.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-375 du 05 avril 2023 et portant nomination de **M. ANDRIANTSIHALA Nolave Luck Aristide**, Directeur d'appui à la promotion de l'Economie Verte et Bleue (DEVB).

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIAMAMPIONONA Lalaina Njato Harinoro**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Faritra Analamanga au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RASOLONJATOVO Bertrand**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Faritra Atsimo Atsinanana au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, EN CHARGE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Adoption du décret portant nomination de **M. RANDRIANASOLO Herilalaina Fabien**, Directeur des Affaires Administratives et Financières au sein du Secrétaire d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge de la Souveraineté Alimentaire.

IV. DIVERS

En clôture du Conseil des ministres, le Premier ministre a transmis, au nom de l'ensemble du Gouvernement, ses félicitations au Président de la République pour l'obtention du prix « Leader politique africain de l'année » en 2024.

Il a souligné que cette distinction est une source de fierté pour tout le peuple malagasy, et plus particulièrement pour les membres du Gouvernement qui œuvrent aux côtés du Chef de l'État. Le Premier ministre a réaffirmé son engagement, ainsi que celui de son équipe, à poursuivre leurs efforts pour honorer Madagascar et porter haut son développement.

Les membres du Gouvernement ont, quant à eux, salué et encouragé le Président de la République dans la mission d'envergure qu'il mène à la tête du pays. En retour, le Chef de l'État a exprimé sa reconnaissance envers le Premier ministre et chaque ministre pour

leur engagement. Il a toutefois rappelé que le plus grand soutien qu'il attend d'eux est l'accomplissement rigoureux, efficace et accéléré des actions de développement, dans l'intérêt du pays et du peuple malagasy.

Le Président a conclu en affirmant que cette distinction représente un honneur et une fierté pour l'ensemble des Malagasy. Elle témoigne de la reconnaissance internationale de la vision portée pour Madagascar et de l'engagement indéfectible du leadership national en faveur du progrès et de la transformation du pays.

Iavoloha, ce 26 février 2025,

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***